



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 17 avril 2018
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h35.

2. Prière

Le conseiller Michel Levert fait la lecture de la prière.

Le maire Desjardins remercie les employés municipaux et les employés de Hydro One qui ont travaillé ardemment durant les intempéries des derniers jours.

Le maire Desjardins offre ses sympathies à la communauté de Humboldt, Saskatchewan et offre ses condoléances à la famille de Jonathan Pitre de Russell.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-080

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (Aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2018-81

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Adoption des procès-verbaux

5.2. Embauche - Gestionnaire des ressources humaines

5.3. Embauche - Gestionnaire des Services de l'application des règlements

5.4. Embauche - Agent de l'application des règlements

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h41 et retournent dans la salle du conseil à 19h37.

RÉSOLUTION 2018-82

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

RÉSOLUTION 2018-83

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal accepte l'embauche de M. Yves Roy, effectif le 7 mai 2018, à titre de gestionnaire de la réglementation à temps plein, et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de M. Roy soit établi au niveau 3 de la Classe 5 de la grille salariale en vigueur des employés non-syndiqués, tel que recommandé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-84

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal accepte l'embauche de M. Paul Lachance, effectif le 23 avril 2018, à titre d'agent à l'application des lois municipales à temps plein, et que celui-ci soit sujet à une période probatoire de six (6) mois; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de M. Paul Lachance soit établi au niveau 1 de la Classe 2 de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

ADOPTÉE

7. Annonces

Le conseiller Charles Berlinguette explique que le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration offre le Prix Lincoln M. Alexander dans le but d'honorer les jeunes ontariens pour leur leadership exemplaire. Le maire Desjardins demande à Mme Ouellet de mettre cette information sur le site web de la Cité.

La conseillère Krysta Simard annonce que la marche pour la sensibilisation de la santé mentale, organisée par le club JOI de St-Pascal, aura lieu le 5 mai à 10h30 au parc Simon.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde annonce que l'Expo Clarence-Rockland aura lieu cette fin de semaine au CIHA. Il annonce également que le déjeuner du maire, organisé par la Chambre de commerce, aura lieu le 21 avril.

8. Période de Questions/Commentaires

M. Rolland Labonté demande une mise à jour concernant la propriété de sa fille. Le maire Desjardins explique que lorsque le plan d'intervention sera prêt, M. Lenhart va informer M. Labonté.

M. Réal Filion, 1573 avenue du Parc, annonce que les Chevaliers de Colomb organisent un tournoi de golf pour venir en aide au centre d'aide de Rockland le 9 juin 2018 et invite les membres du conseil.

Mme Katalin Poor, 1546 chemin Rollin, laquelle représente l'organisme Audeamus qui fournit des chiens de services pour les anciens combattants, demande quels seront les changements apportés au règlement pour les chiens de service. Mme Helen Collier explique qu'un règlement est en cours de rédaction sur le sujet et ajoute qu'il n'y aura pas de frais pour les chiens de service.

Mme Éliane Amyotte-Gour, 2664 rue Bouvier, donne un aperçu des dépenses pour une famille ayant deux enfants en garderie, en vue d'illustrer l'impact des augmentations des frais de garderie suggérées.

Mme Annick Lalonde, 252 rue Laviolette, explique les difficultés qu'elle rencontre sur une base journalière à la garderie St-Mathieu avec son enfant à mobilité réduite. Elle explique que cet établissement n'est pas adapté pour sa fille. Mme Anne Morris-Bouchard explique que les responsables du conseil scolaire ont été rencontrés à ce sujet pour identifier les changements nécessaires.

9. Items des membres du Conseil (Aucune)

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-85

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 16 avril 2018, soient adoptés :

- 10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Réunion régulière du 4 avril 2018
 - b. Comité plénier du 4 avril 2018
- 10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Comité d'aménagement du 7 février 2018
 - b. Comité de dérogation du 24 janvier 2018
 - c. Comité de dérogation du 28 février 2018
- 10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 4 avril 2018
 - a. Résolution du canton de Champlain au sujet de la réglementation de la FPPA - certification des pompiers
 - b. Résolution pour refuser un remboursement des frais de demande pour un amendement au règlement de zonage
 - c. Résolution pour adopter le Plan pluriannuel d'accessibilité 2018-2022 et la Politique ADM2018-02 sur l'accessibilité des services à la clientèle

- d. Résolution pour accepter la demande du Club de badminton l'Escale afin d'être reconnu à titre d'organisme sans but lucratif
- 10.4. Adoption des salaires payés pour la période du 25 février 2018 au 24 mars 2018, au montant brut de 942 585,52 \$ et montant net de 682 533,48 \$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la Résolution 2018-85

- 10.3a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil de la Cité de Clarence-Rockland appuie la résolution du Canton de Champlain no. 2018-119 afin de demander au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de mettre en place des mesures et du financement afin d'alléger le poids financier qu'un projet de règlement sur les incendies pourrait créer.
- 10.3b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil municipal refuse la demande de remboursement des frais de demande de modification au Règlement de Zonage et d'approbation d'un plan d'implantation pour un montant de 4 790,00 \$ soumise par Mme Lise Saumure, M. Sylvain Drouin et Mme Nathalie Drouin.
- 10.3c. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le Plan d'accessibilité de 2018-2022 et la Politique No. ADM2018-02, étant une politique sur l'accessibilité des services à la clientèle à jour.
- 10.3d. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil accepte la demande du Club de badminton l'Escale afin d'être reconnu à titre d'organisme sans but lucratif afin qu'il soit ajouté à la liste d'organisme à but non lucratif reconnu dans la politique de location de salles communautaires, tel que recommandé.
- 10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** les salaires payés pour la période du 25 février 2018, au 24 mars 2018, au montant brut de 942 585,52 \$, et montant net de 682 533,48 \$, soient adoptés tel que recommandé.

10.3e. Résolution pour accepter l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2017

RÉSOLUTION 2018-86

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le Trésorier de la municipalité doit remettre chaque année au Conseil de la municipalité, des états financiers sur les règlements de redevances

d'aménagement et sur les fonds de réserve créés aux termes de l'article 33 de la Loi de 1997 sur les redevances d'exploitation chap. 27;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accepte l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2017, tel que présenté au rapport no. FIN2018-011.

ADOPTÉE

10.3f. Résolution pour approuver le plan concept de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde

Suite aux commentaires des membres du conseil, M. Pierre Boucher explique que si ce projet n'est pas mis en œuvre et que le bâtiment est conservé dans son état actuel, des investissements importants seront nécessaires pour le rénover dans un avenir très rapproché.

Suite aux commentaires, le maire Desjardins demande à M. Boucher de remettre une copie du rapport de Sierra Planning and Management aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 2018-87

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan concept de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde tel que présenté dans le rapport LOI2018-04-03; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate les Services communautaires de procéder à la conception des plans et devis pour le projet de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde selon le plan concept du projet de réaménagement présenté dans le rapport LOI2018-04-03, tel que recommandé.

DIFFÉRÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.4 Frais de garderies

Suite aux commentaires, M. Robert Kehoe explique que même si l'augmentation est moindre que prévu, par la loi, le budget municipal doit être équilibré.

Mme Helen Collier ajoute que certains items du budget ne peuvent pas être coupés pour absorber une part municipale pour les garderies.

RÉSOLUTION 2018-88

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE le Conseil, lors de la réunion régulière du 21 mars 2018 a demandé au personnel de préparer des options additionnelles qui pourraient être considérées avant de procéder à l'adoption la hausse des frais du service de garderie proposée au rapport no. LOI2018-03-02;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Rapport No. LOI2018-04-04 soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-89

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate l'administration de préparer un règlement pour adopter une augmentation de 2% des frais usagers de la garderie; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve qu'une part municipale au montant de 190 289,29\$ soit absorbée à l'intérieur du budget existant.

ADOPTÉE

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2018-90

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 13 mars 2018, au 6 avril 2018, au montant de 5 933 259,10 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Amendement au plan officiel et au règlement de zonage subdivision Brigid

RÉSOLUTION 2018-91

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ébauche de plan de lotissement soumis par Atrel Engineering pour 3223701 Canada Inc. (Brigil) (filière n°. D-12-121), avec les conditions d'approbation énumérées à la Section 7 du rapport n°. AMÉ-18-15-R; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement No. 2018-27, étant un règlement pour amender le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland, dans le but de modifier la désignation du terrain connu sous une partie des Lots 27, 28, 29 et 30, Concession 1 (O.S.) et une partie du Lot D, Concession 8, de « *Résidentielle à faible densité* » à « *Résidentielle à faible densité* », « *Résidentielle à moyenne densité* » et « *Résidentielle à haute densité* »; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement No. 2018-28, étant un règlement pour amender le Règlement de zonage 2016-10, dans le but de modifier la catégorie de zonage de la propriété, de « *Zone résidentielle urbaine de première densité – aménagement différé (R1-h)* » à « *Zone résidentielle urbaine de première densité – spécial-aménagement différé (R1S-h)* », « *Zone résidentielle urbaine de deuxième densité - aménagement différé (R2-h)* », « *Zone résidentielle urbaine de troisième densité-aménagement différé (R3-h)* », et « *Zone de parcs et espaces vert (OS)* », tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.3 Règlement de débenture 2018

RÉSOLUTION 2018-92

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-34, étant un règlement visant à autoriser un emprunt par l'émission de débentures pour un montant de 624 980,06 \$ envers le coût de divers projets, soit adopté.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-35, étant un règlement visant à autoriser un emprunt par l'émission de débentures pour un montant de 2 382 406,33 \$ envers le coût de divers projets, soit adopté.

ADOPTÉE

11.5 Adoption du règlement pour les taxes finales 2018

RÉSOLUTION 2018-93

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement no. 2018-39, étant un règlement pour établir les taux de taxes finales et autoriser l'imposition de pénalités pour les paiements en souffrance en 2018, soit adopté, tel que recommandé au rapport FIN 2018-12.

DIFFÉRÉE

12. Règlements municipaux

Le conseiller Mario Zanth quitte son siège à 21h04.

RÉSOLUTION 2018-94

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

- 12.1. 2018-32 - pour retirer le symbole d'aménagement différé (h) et changer le zonage de la propriété décrites comme étant une Partie du lot 12, concession 3 et les parties 1, 2 et 3 sur le Plan 50R-10679
- 12.3. 2018-41 - pour établir les heures d'ouverture pour les commerces de détail
- 12.4. 2018-42 - pour autoriser la signature d'une entente avec Arnco Construction and Excavation pour le remplacement de ponceaux à l'intersection des chemins Butler et Legault
- 12.5. 2018-43 - pour autoriser la signature d'un contrat à DRS Construction pour la rénovation de la salle communautaire de l'aréna de Clarence Creek
- 12.6. 2018-45 - pour adopter les termes de référence du comité conjoint de vérification de la conformité

ADOPTÉE

12.2 2018-40 - pour amender le règlement sur les taxis

Le conseiller Mario Zanth retourne à son siège à 21h06.

RÉSOLUTION 2018-95

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement No. 2018-40, visant à amender la section 24.8 du Règlement No. 2016-108, soit adopté.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-96

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-44, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 16 avril 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 21h07.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe